

Compte rendu de la séance du 15 septembre 2023

Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE CAMURAC

Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bernard VAQUIÉ, Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Brigitte FABBRO

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/06/2023
- Agents territoriaux : protection sociale complémentaire
- Centre de Gestion de l'Aude : contrat groupé d'assurance des risques statutaires
- Voies du village : tableau de classement
- Création d'un espace cinéraire
- Synthèse travaux Eglise 2^{ème} tranche
- Synthèse rénovation local toilettes aire de jeux
- Réunion de pré piquetage du chantier sécurisation BT Chemin de Montailou
- SYADEN Rénovation Eclairage Public suite travaux sécurisation BT Chemin de Montailou
- STEP Col du Teil
- Projet reprofilage et création revers d'eau Chemin du Sarrat
- Chlorure de vinyle monomère
- Ambroisie : référent territorial
- Projet clôture Source 7 Founts
- Projet Schéma Directeur Assainissement à renouveler
- Propriété Clergue
- Proposition acquisition terrain AB 485 Rue des Scieries
- Demande autorisation construction de la part Ski Club
- Compte rendu visite M. Moroux terrain Clots de la Maule
- Demande aide financière Restos du Cœur Tremblement de terre au Maroc
- Virements de crédits taxes foncières
- Synthèse fête locale

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - camurac (DE 2023 0901)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1000.00	
618	Divers	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vente de la parcelle AB485 au 12 Rue des Scieries (DE 2023 0902)

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la part de Mme Laurie FERNANDEZ et M. Kevin CALTON qui se portent acquéreur de la parcelle AB485 au prix de 30€/m².

Le secteur n'est pas concerné par l'étude de sols exigée par la loi Élan (rétractation argile).

M. le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 30 €/m², conformément à la délibération n°20230404 du 08 avril 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le prix de vente de 30€/m² proposé par Mme Laurie FERNANDEZ et M. Kevin CALTON et d'appliquer ce tarif à la parcelle AB485, d'une superficie de 52m² soit 1560 €
- De préciser que l'aliénation de la parcelle AB485 qui appartient à la commune relève du seul exercice de sa propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et qu'il s'agit uniquement d'une opération de gestion du patrimoine communal, sans valorisation du terrain avant sa vente. Ainsi la commune n'a pas la qualité d'être assujettie à la TVA pour cette vente qui ne sera donc pas soumise à la TVA.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 (DE 2023 0903)

La montagne française regroupe un ensemble de communes support de stations constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ont eu un impact considérable sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion présentée :

La commune de Camurac soutient pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 et s'engage avec enthousiasme dans ce projet collectif.